



Paiement avocat chèque perimé

Par **demilien**, le **20/08/2011** à **19:32**

Bonjour,

Suite à mon divorce, j'ai payé mon avocat en octobre 2008. Paiement par chèque. Près de 3 ans plus tard, sa comptable m'adresse en retour mon chèque en me demandant d'en faire un autre car elle avait oublié de présenter le chèque à la banque et maintenant le chèque est périmé.

La somme est importante (plus de 4000 euros) et je me demande quelles sont mes obligations sachant que ce chèque avait été émis et transmis à mon avocat dès qu'il m'en avait fait la demande

Par **mimi493**, le **20/08/2011** à **20:23**

un chèque n'est pas un paiement libératoire. Tant qu'il n'est pas encaissé, vous n'avez pas payé.